

[Text]

We base that conclusion on looking at what happened during the last recession from 1977-78 to 1990, as you can see in Figure 2 on page 3 of our brief. In Figure 2 we are showing the CAP contribution—the 50 cents made by the federal government—based on an average per recipient. That tells us whether recipients are getting better or worse. This graph follows very much the picture that occurred as the number of people increased. The costs per recipient was relatively stable through the late 1970s and early 1980s. Then, while the income assistance caseloads increased dramatically, the payments per recipient decreased quite significantly, as can be seen in the graph. It is only recently, with the decrease in the number of people on income assistance, that we are beginning to see some increase in the average contribution per recipient.

I should point out that, from our findings, a single mother on income assistance today will be approximately \$100 less off in terms of real purchasing power than that same mother with the same family configuration would have been in 1981. In other words, the real rates to people have decreased significantly.

As well, what increase did occur in the last couple of years has been totally gobbled up by the tremendous increase in the cost of shelter in B.C., particularly in Vancouver and Victoria, the two areas that account for almost 60 per cent of the income assistance caseload in our province.

While the provincial government in B.C. must take most of the blame for this continued neglect, the changes to CAP proposed in Bill C-69 will only produce further disincentives for the province not to develop significant reforms to income assistance.

Those of us in B.C. have been greatly heartened by the initiatives in income assistance reform undertaken in Ontario. The transitions report outlines many important improvements that provincial governments could initiate, with the help of CAP funding, to significantly reduce the gap between what families and individuals require to meet the cost of daily living and what they receive in income assistance. We fear that the ceilings to CAP will undermine these very important initiatives that were started in Ontario.

Another objective of the Canada Assistance Plan is to assist recipients to become self-sufficient. One of the greatest barriers for parents participating in the labour market, especially single parents which now make up the largest group on income assistance in B.C., is the lack of affordable, licensed child care. Recent findings produced by the Westcoast Child Care Resources Centre in Vancouver indicate that the average fees in licensed group daycare centres in Vancouver are over \$100 per month more than the current maximum daycare subsidy that is provided by the provincial government.

Daycare subsidies are cost shareable under CAP. As you are aware, like other provinces, we face a tremendous shortage in

[Traduction]

Nous fondons cette conclusion sur ce qui est arrivé pendant la dernière récession, de 1977-1978 à 1990, comme vous pouvez le constater à la page 3 de notre mémoire. À la figure 2, nous illustrons la contribution du Régime d'assurance publique du Canada—les 50 cents versés par le gouvernement fédéral—en fonction d'une moyenne par prestataire. Nous y voyons si la situation des prestataires s'améliore ou se détériore. Ce graphique suit de très près le profil observé quand le nombre de prestataires a augmenté. Le coût par prestataire a été relativement stable à la fin des années 70 et au début des années 80. Puis, tandis que le nombre de prestataires augmentait de manière spectaculaire, les paiements par prestataires diminuaient assez fortement, comme le démontre le graphique. Ce n'est que récemment, avec la baisse du nombre d'assistés sociaux, que nous commençons à observer une certaine hausse de la contribution moyenne par prestataire.

Je tiens à souligner que, d'après nos statistiques, une mère célibataire qui touche de l'assistance sociale actuellement a au pouvoir d'achat réel inférieur de 100\$ environ à celui de l'assistée sociale qui aurait eu le même nombre d'enfants en 1981. Autrement dit, les taux réels d'assistance sociale ont nettement diminué.

En outre, la hausse survenue ces dernières années a été compensée en entier par l'augmentation phénoménale du coût du logement en Colombie-Britannique, en particulier à Vancouver et à Victoria, ces deux régions comptant près de 60 p. 100 de tous les assistés sociaux de la province.

Même si le gouvernement provincial est le principal responsable de cette négligence continue, les changements au Régime d'assistance publique du Canada proposés dans le projet de loi C-69 ne feront que décourager la province de procéder à une réforme importante du soutien du revenu.

Nous nous sommes grandement réjouis, en Colombie-Britannique, de la réforme du soutien du revenu engagé en Ontario. Le rapport de transition décrit de nombreuses améliorations importantes que pourraient apporter les gouvernements provinciaux, avec l'aide du financement prévu par le Régime d'assistance publique du Canada, afin de réduire considérablement l'écart entre ce dont les familles et les particuliers ont besoin pour joindre les deux bouts et ce qu'ils reçoivent en soutien du revenu. Nous craignons que le plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada n'érode ces mesures très importantes amorcées en Ontario.

Un autre objectif du Régime d'assistance publique du Canada consiste à aider les prestataires à devenir autonomes. L'un des plus grands obstacles auxquels font face les parents qui se trouvent sur le marché du travail, surtout les parents seuls qui forment actuellement le groupe le plus important d'assistés sociaux en Colombie-Britannique, est la pénurie de garderies autorisées à prix abordables. Les résultats récents d'une étude du Westcoast Child Care Resources Centre de Vancouver indiquent que les frais moyens des services offerts par les garderies autorisées à Vancouver dépassent de plus de 100\$ par mois la subvention maximale accordée actuellement par le gouvernement provincial.

Les coûts des subventions aux services de garderie peuvent être partagés en vertu du Régime d'assistance publique du